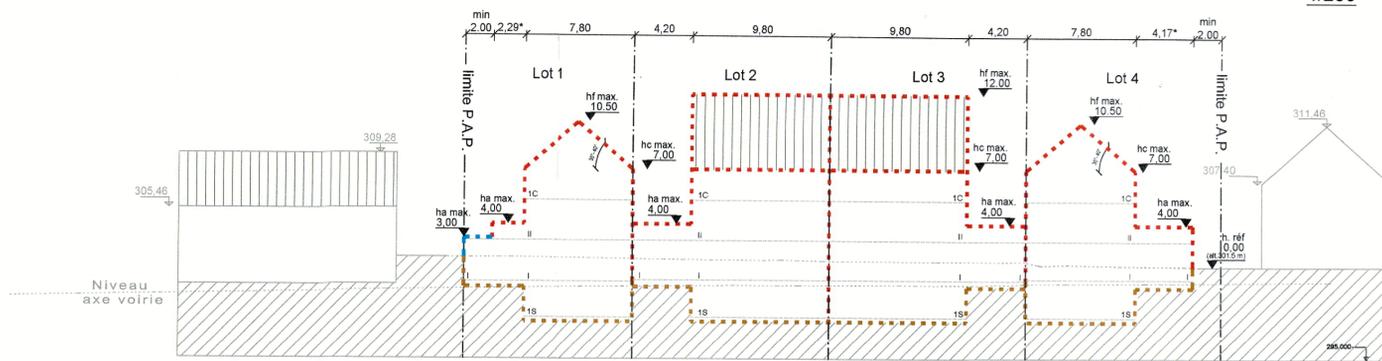


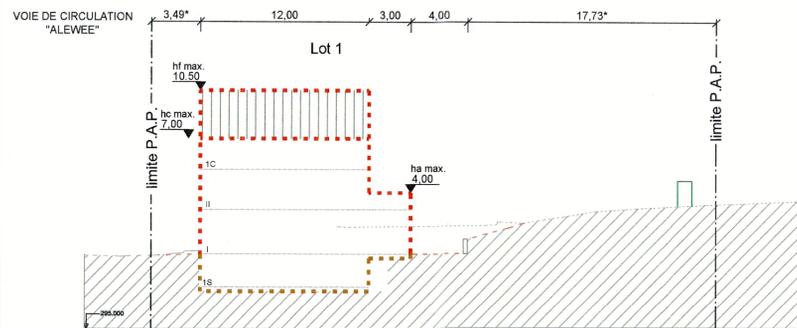
COUPE D - D

1/250



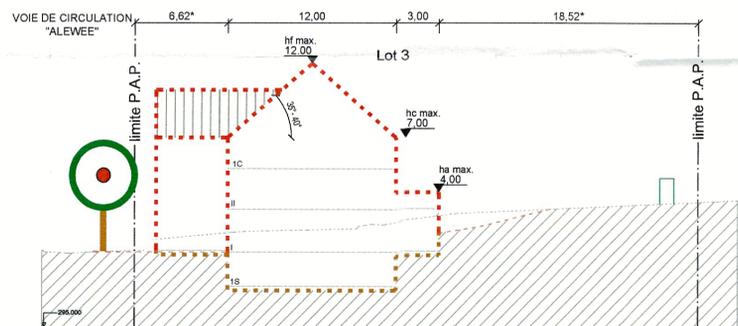
COUPE A - A

1/250



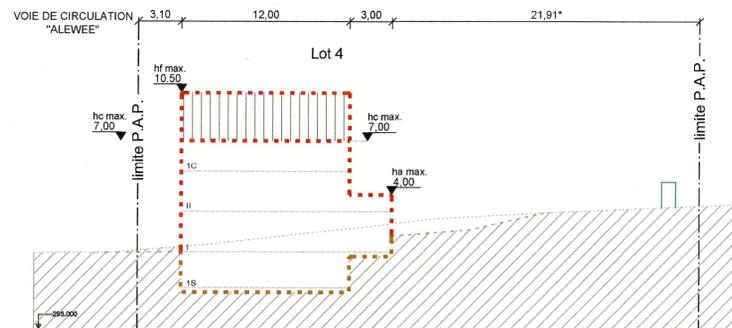
COUPE B - B

1/250



COUPE C - C

1/250



LOT 1		4.58 ares		LOT 2		5.61 ares	
-	174	-	365	-	191	-	394
260	1-mb	-	1-4*	305	1-mb	-	1-4*
			1-4g+				1-4g+
12 (35-40)	hc-7.00		II+1C+1S	12 (35-40)	hc-7.00		II+1C+1S
	hf-10.50				hf-12.00		
	ha-4.00				ha-4.00		

LOT 3		5.60 ares		LOT 4		5.95 ares	
-	191	-	394	-	174	-	370
290	1-mb	-	1-4*	245	1-mb	-	1-4*
			1-4g+				1-4g+
12 (35-40)	hc-7.00		II+1C+1S	12 (35-40)	hc-7.00		II+1C+1S
	hf-12.00				hf-10.50		
	ha-4.00				ha-4.00		

PAG: Surface zone HAB-1 : 21,77 ares

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT	surface d'emprise au sol [m ²]		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min	max	min	max
	min	max	min	max
	max	min	max	min
	max	max	min	max
	min	min	max	min

surface de scellement du sol [m²]

type et nombre de logements

type, disposition et nombre des constructions

Hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- hale projetée / hale à conserver
- mur projeté / mur à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- canalisation pour eaux mixtes existante
- date bâtiment (à titre indicatif)
- x-log-i logements intégrés
- servitude d'entretien
- citerne enterrée
- cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué



Référence: 19064/53
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 24/08/2022
 Le Ministre de l'Intérieur
 Talna Boffeyding

Approuvé,
 Le Conseil communal
 [Signatures]

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION
b	PLH	10.03.2022	TMO	MISE A JOUR SUITE AVIS DU MINISTRE ET RECLAMATIONS
a	PLH	28.05.2021	TMO	CHANGEMENT DEGRE D UTILISATION DU SOL, MISE A JOUR

M. OUVRAGE : Monsieur WINDESCHAUSEN Jacques	Dessiné par : PLH	Signature :
	Date : 23.05.2017	
PROJET : P.A.P. "Alewee" à Oberpallen	Contrôlé par : TMO	Signature :
	Date : 23.05.2017	
OBJET : PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER	Responsable : MUR	Signature :
	Date : 23.05.2017	
Echelle : 1 / 250		
N° DU PLAN : 171045-1/01b		

BEST Bureau d'Etudes et de Services Techniques
 2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
 Tél. : 349090 Fax: 349433
 E-mail : best@best.lu